

CHENS-SUR-LEMAN

QUESTIONNAIRE DU LAC POUR TOUS AUX LISTES CANDIDATES AUX ELECTIONS MUNICIPALES 2020

QUESTIONS D'ORDRE GENERAL :

L'application de la loi sur la « servitude de marchepied » est du ressort de l'état. Jusqu'à présent, les autorités préfectorales ont insuffisamment pris d'initiatives pour défendre cet accès public de droit. Nous avons établi des contacts réguliers avec ces autorités afin de les inciter à être plus actives. Plusieurs dossiers sont en cours et laissent espérer des progrès notables.

La DDT demande en tous cas aux collectivités publiques l'application exemplaire de cette loi ce qui a abouti à des progrès notoires par la suppression de points de blocages publics ou parapublics.

Nous incitons aussi les élus locaux à prendre leur part dans une plus grande ouverture au public du littoral, du fait d'une bonne connaissance des lieux.

Comme nous l'avons déjà fait lors des municipales 2014, nous intervenons donc dans le cadre de ces élections 2020 pour questionner les différents candidats sur la politique qu'ils comptent mettre en œuvre pour le mandat à venir tant au niveau communal qu'au niveau intercommunal.

1. D'où cette première question : êtes-vous prêt au niveau communal comme au niveau intercommunal à vous engager pour une politique volontariste d'ouverture à tous du Littoral (marchepied, accès publics aux rives et accès à l'eau) ?

Réponse de Mme Pascale MORIAUD

Je rappelle que sur Chens la servitude de marche pied et sur la totalité du trajet.

2. Etes-vous prêts au niveau communal à contacter l'ensemble des propriétaires riverains du Lac afin de les inciter au respect de la servitude de marchepied ?

Réponse de Mme Pascale MORIAUD

Je pense que c'est à l'interco de gérer la signalétique et l'entretien.

Pour la police, la nôtre y va

La gestion du Littoral comporte plusieurs aspects : en particulier, l'entretien des rives : la loi prévoit que cet entretien est du ressort du propriétaire riverain ; une modification de la loi de juillet 2019 donne aux collectivités locales la possibilité légale de participer à cet entretien. De façon générale, il nous semble important que plusieurs compétences concernant la gestion du littoral puissent être assurées par les 2 collectivités intercommunales que sont « Thonon agglomération » (côté « OUEST ») et la CCPEVA (côté « EST ») qui auraient à charge :

- Les questions de l'entretien
- La signalétique des accès au Lac ainsi que la signalétique en bord de Lac informant les promeneurs
- L'aménagement des passerelles franchissant les différents cours d'eau (la passerelle sur la Dranse ferait l'objet d'un dossier spécifique).
- La police : ce qui comprendrait la prévention mais aussi l'intervention en cas d'incivilités répétées.

3. Etes-vous prêts à demander au niveau intercommunal que les questions liées au littoral (voir ci-dessus : entretien, signalétique, passerelles, police) soient gérées au niveau des 2 communautés de communes.

Réponse de Mme Pascale MORIAUD

Oui

L'été passé, « Le Lac Pour Tous » a contribué à l'enquête publique de la révision du SCOT. Nous avons proposé une prescription réglementaire, en nous inspirant de la législation concernant les accès publics au littoral maritime, d'inscrire dans les textes l'obligation de trouver un accès au Littoral au moins tous les 500 mètres.

4. Pouvez-vous porter cette demande au niveau des structures intercommunales habilitées à statuer.

Réponse de Mme Pascale MORIAUD

Oui

5. Pourriez-vous associer et sous quelle forme l'association « Le Lac Pour Tous » à la réflexion et aux décisions dans le sens d'une politique volontariste.

Réponse de Mme Pascale MORIAUD

Pourquoi pas, à voir

6. En fonction des particularités de votre Commune, quels objectifs pouvez-vous fixer au terme de votre prochain mandat si vous étiez désigné Maire et avec quel échéancier ?

Réponse de Mme Pascale MORIAUD

?

7. Etes-vous prêts à mener une politique communale et intercommunale volontariste de protection des paysages et des vues sur le Léman ?

Réponse de Mme Pascale MORIAUD

8. Etes-vous prêts à mener une politique communale et intercommunale volontariste pour développer les déplacements doux suivant le Littoral ?

Réponse de Mme Pascale MORIAUD

QUESTIONS D'ORDRE SPECIFIQUE

Relance passerelle avec le conseil départemental :

Suite à la marche du 1^{er} octobre 2016 d'Hermance au Port de Tougues, Le Lac Pour Tous a pris contact avec M Joel BAUD-GRASSET, Conseiller Départemental pour chercher à acquérir cette parcelle dans le cadre de la protection des milieux humides ou tout au moins établir une convention d'usage.

Un contact a été établi avec les propriétaires de la parcelle sur laquelle aboutit la passerelle d'HERMANCE.

L'association L.A.C. de CHENS-SUR-LEMAN est en relation avec le propriétaire et les services du département...

Vous engagez-vous à prendre les initiatives pour faire aboutir ce dossier en relation avec le Conseil Départemental et les associations « L.A.C » et « Le Lac Pour Tous » ?

Réponse de Mme Pascale MORIAUD

J'ai vu avec Monsieur BAUD-GRASSET (Conseiller Départemental = NOTE DU LAC POUR TOUS) et le propriétaire du terrain qui ne veut pas vendre.

Le Conseil d'Administration du « LAC POUR TOUS »

Olivier ANTOINE

Jean-Luc CROCHET

Jean-Paul LUGRIN

Luce ARNOLD

Alain GAGNAIRE

Claude MATHIEU

Chantal BONNAZ

Michèle HOTELIER

Sylvie VOIRE